

Cliquer sur le bouton  de la marge à gauche correspondant au niveau de diplôme concerné pour afficher les sections à compléter

DEUST

Modalités de contrôle de l'assiduité (recopier ici le texte voté en conseil de gestion) :		Règle de compensation entre UEs et/ou semestres :	Liste à choix	→ UEs concernées par la règle de compensation (le cas échéant) :	
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté :		FC - Aménagements d'études prévus justifiant la facturation de frais spécifiques :		FA - Rythme d'alternance prévu :	
Durée du/des stage(s) obligatoire(s) : (impératif en FI)		→ Période du/des stage(s) obligatoire(s) :			
Durée du/des stage(s) optionnel(s) :		→ Période du/des stage(s) optionnel(s) :			

LICENCE

Modalités de contrôle de l'assiduité : (recopier ici le texte voté en conseil de gestion)	Nombre d'absences limitées à trois par semestre dans chaque cycle de td, dans les cours spécifiques à la filière et dans les tutorats. Au delà, la note de contrôle continu est égale à zéro. La présence est également obligatoire dans les CM spécifiques à la filière. Le défaut d'assiduité peut entraîner un zéro à l'ET.	Règle de poursuite dans l'année suivante :	aucun semestre de retard autorisé	→ Conditions éventuelles (moyenne, ECTS) pour la règle de poursuite :	Les coefficients des ecue sont égaux au nombre d'ects. Des points de bonus seront être accordés pour la participation au Tutorat (L1S1 et S2) à hauteur de 0,25 sur la moyenne du semestre.
Passerelles pour la réorientation :	Les redoublements n'étant pas autorisés dans la filière droit européen Jean Monnet sauf autorisation expresse du Directeur(trice) de la Filière, les étudiants ne validant pas leur année peuvent solliciter leur redoublement dans la filière générale. Dans ce cas, l'inscription en filière générale est de droit. Le régime des AJAP n'est pas ouvert dans la filière JM. Le régime dérogatoire n'est pas davantage ouvert aux étudiants dans la filière droit européen Jean Monnet. Pour les étudiants de L3S6 suivant un stage ou partant en échange international, les délibérations de première session pourront étre décalées.	Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté :	Tutorats obligatoires en L1 et facultatif en L2	FC - Aménagements d'études prévus justifiant la facturation de frais spécifiques :	
Durée du stage obligatoire :		Période du stage obligatoire :		FA - Rythme d'alternance prévu :	
Durée du/des stage(s) optionnel(s) :	100 heures	Période du/des stage(s) optionnel(s) :	L3S6 un mois de Mi mai jusqu'à mi juillet ou durant le semestre		

BUT

LICENCE PROFESSIONNELLE

MASTER

DIPLÔME D'INGENIEUR

ETUDES MEDICALES (DFGSM, DFASM)